

**DIVULGATION DES TRANSFERTS D'IMMEUBLES  
NON INSCRITS AU REGISTRE FONCIER  
LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES**

Numéro matricule de la propriété :

**Identification de la propriété et autres renseignements relatifs au transfert**

Adresse de l'immeuble visé (No civique, rue, ville, province, code postal)	
Cadastre :	Date du transfert :

**Identification du cédant - Vendeur**

Personne physique	
Nom :	Prénom :
Adresse de résidence principale (No civique, rue, ville, province, code postal)	
Téléphone :	Courriel :
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association ou fiducie	
Nom :	NEQ :
Adresse du siège social (No civique, rue, ville, province, code postal)	
Personne autorisée à agir en son nom	Nom et prénom :
	Adresse :
Téléphone :	Courriel :

**Identification du cessionnaire - Acheteur**

Personne physique	
Nom :	Prénom :
Adresse de résidence principale (No civique, rue, ville, province, code postal)	
Adresse où peut être transmis le compte : (si elle diffère de l'adresse de la résidence)	
Téléphone :	Courriel :
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association ou fiducie	
Nom :	NEQ :
Adresse du siège social (No civique, rue, ville, province, code postal)	
Personne autorisée à agir en son nom	Nom et prénom :
	Adresse :
Téléphone :	Courriel :

**Autres informations – articles 9 – Loi concernant les droits sur les mutations immobilières**

Montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire :	\$
Montant du droit de mutation :	\$
Montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire :	\$
S'il y a lieu, la portion de cette base visée au 3e alinéa de l'article 4 :	\$
S'il y a lieu, l'un des articles 17 à 20 en vertu duquel le cessionnaire est exonéré du paiement du droit de mutation :	\$

### Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sont nécessaires à l'exercice de ses attributions et ils seront traités confidentiellement conformément aux politiques de la Ville lesquelles ont été adoptées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*.

\* Les renseignements personnels demandés sont obligatoires et serviront à traiter votre demande. La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ne communiquera ces renseignements qu'à son personnel ou ses mandataires autorisés.

Toute question relativement au traitement de vos renseignements personnels, toute plainte ou toute demande d'accès ou de rectification de ces renseignements est possible en s'adressant au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la Ville. L'omission de fournir ces renseignements pourrait entraîner une incapacité de traiter votre demande.

Si vous voulez obtenir des renseignements concernant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez contacter le Service juridique et greffe au 819 326-4595 poste 3260 ou [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca).

Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre de repérer les renseignements personnels.

\_\_\_\_\_  
Signature du cessionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

Transmettre par courriel avec copie de l'acte à [taxation@vsadm.ca](mailto:taxation@vsadm.ca)

L'avis de divulgation doit être accompagné d'une copie authentique de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble.

Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par la municipalité au ministre du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.